

Commune : **LE CHARME.**  
Canton : Châtillon-Coligny  
Arrondissement : Montargis  
Département : Loiret

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**ARRÊTE MUNICIPAL n° 2026-9**

**Arrêté de délégation de fonction et de signature à une conseillère municipale**

Le maire de la commune de LE CHARME

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame ROBINEAU Isabelle en qualité de maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de déléguer à Madame DAGONEAU Ophélie, conseillère municipale,

**ARRETE :**

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame DAGONEAU Ophélie, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants  
**Signer toutes les pièces, nécessaire à une bonne administration, et des intérêts de la ville.**

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Tous documents pour une bonne administration et un bon suivi.
- **Article 2 :** Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs
  - Arrêté portant autorisation de circulation et de stationnement,
  - Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public
  - Toutes les affaires courantes,
  - Tous les courriers et justificatifs.
  - Tous les certificats administratifs,

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée au *Sous-préfet* ainsi qu'à Madame la trésorière.

Notifié DAGONEAU Ophélie

Le 28 Avril 2026.

Signature



Fait à Le Charme,  
Le 17 avril 2026  
Le Maire

  
